



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-04/2026 /

Dossier complet le : 09-04/2026 /

N° d'enregistrement : 016151/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de poste de transformation prive HTB a proximite du poste electrique de Weppes (59).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AMBOS DEVELOPPEMENT

Raison sociale

AMBOS ENERGY

N° SIRET

94077005000026

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Carre

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'un poste de transformation prive HTB sur la commune d'Ennetieres-en- Weppes, dans le departement du Nord. Il occupera une emprise au sol totale de 1 157 m² sur une parcelle actuellement agricole. L'activite agricole sera supprimee sur la zone d'emprise mais maintenue sur la partie restante de la parcelle (soit pres de 9 ha). Le projet est voisin du poste electrique RTE de Weppes. Il se trouve egalement a proximite du cours d'eau "Becque du Wacquet". Aucune demolition ne sera necessaire pour la mise en place du projet. Ce poste contient un transformateur 33 kV/ 225 kV de 120 MVA. Un acces sera cree par la Sud, relie a la route departementale D162. Le poste sera cloture, equipe d'un portail et de cameras, d'une bobine de point neutre, d'un local technique de 32 m², de 306 m² de voirie lourde et d'une fosse deportee de 149 m². Cette installation sera raccordee au poste RTE limitrophe au site du projet, par une liaison 225 000 volts enterree.

4.2 Objectifs du projet

Le projet soumis au present examen au cas par cas porte sur la creation d'un poste de transformation prive HTB, porte par la societe AMBOS ENERGY sur la commune d'Ennetieres-en-Weppes. Cette infrastructure electrique a pour vocation de consolider la capacite de raccordement du poste source RTE de Weppes et de permettre le developpement de nouveaux projets electriques sur le secteur. Elle repond a un motif d'interet general, en contribuant a la securisation de l'approvisionnement du reseau electrique francais et aux services associes : mecanisme de capacite, maintien de la frequence et de la tension, flexibilite lors des pics de consommation. Ces enjeux sont appeles a croitre avec le developpement des energies renouvelables intermittentes dans le mix energetique national et l'augmentation des besoins en electricite, notamment liee a l'essor de la mobilite electrique. Dans le cadre de la preparation de ce dossier, AMBOS ENERGY a fait realiser sur l'emprise du projet une note ecologique ainsi qu'une etude zones humides, dont les conclusions sont jointes au present dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour l'installation du poste HTB, les travaux sont estimés à environ 6 mois. Ils comprendront les étapes suivantes : - Sécurisation du site (cloture) et aménagement des accès ; - Aménagement de la plateforme, de la voirie lourde et mise en place de la fosse déportée ; - Construction du local technique et de la zone de stationnement ; - Mise en place des réseaux enterrés sur la plateforme ; - Acheminement et mise en place des équipements électriques dont le transformateur 33 kV/125 kV et la bobine de point neutre ; - Mise en place du raccordement avec le poste RTE de Weppes ; - Finalisation des aménagements avec la réalisation des plantations. Des travaux pourront être nécessaires afin d'accueillir le raccordement du projet. Ces travaux se feront dans le poste et seront menés par RTE.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le poste RTE fonctionnera de manière permanente et automatisée, sans présence humaine continue (système de surveillance informatique qui effectuera le monitoring des différentes composantes). Les interventions sur site se limiteront à des opérations périodiques de maintenance, de contrôle ou de surveillance, réalisées par le personnel habilité du gestionnaire de réseau. Le fonctionnement du poste n'occasionnera ni rejet dans le milieu naturel, ni émission notable de bruit ou de polluants atmosphériques. Les eaux pluviales s'infiltreront naturellement dans la plateforme perméable ou se diffuseront sur la périphérie du site comme c'est actuellement le cas. À noter qu'une fosse déportée sera mise en place permettant de récupérer les pollutions en cas de fuite sur le transformateur. L'exploitation ne générera pas de trafic significatif ni d'impact sur les activités voisines, et l'activité agricole environnante sera maintenue sur les zones non concernées par le poste.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-demande d'examen au cas par cas - permis de construire -autorisation de construire un ouvrage électrique au titre des articles L.323-11 et R.323-25 du Code de l'énergie, instruite par la DREAL pour le compte du ministre chargé de l'énergie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière Emprise cloturée du projet zone imperméabilisée Caractéristique liaison 225 kV entre site et poste RTE	(9 ha 20 a 04 ca , ha) (1157, u²) (80, m²) (une centaine de metres, metre lineaire)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 3,85 km. Il s'agit de la ZNIEFF de type I Mares et prairies de Fromelles et d'Aubers, identifiant 310030056.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas d'eau pour son activité. Un arrosage des plantations périphériques pourra également être effectué les premières années. Aucun prélèvement n'est prévu dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La mise en place du projet va nécessiter des terrassements sur le site, la création d'une fosse déportée ainsi que la mise en place de fondation pour certains équipements (local technique, transformateur). Ces travaux resteront superficiels et ne sont pas de nature à impacter le contexte hydrogéologique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements du site seront gérés autant que possible en déblais/remblais limitant la production de déchets. La réalisation des fondations, de la liaison électrique souterraine et de la fosse déportée pourra générer un excédent de matériaux. Les déblais seront évacués vers des centres de prise en charge adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport de matériaux de carrières sera nécessaire pour la création de la plateforme du site et de la voirie.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il s'agira de matériaux naturels ou inertes recyclés n'induisant aucun risque de dégradation des sols.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'aura aucune incidence sur l'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une expertise écologique a été menée (cf. annexe 8) dans le cadre du présent projet. Cette étude, basée sur des analyses bibliographiques et des investigations de terrain, a permis de caractériser les enjeux avérés et potentiels du site. L'évitement préalable des secteurs sensibles et la mise en œuvre des mesures d'atténuation permettent d'obtenir des incidences résiduelles non
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur une parcelle agricole. Le projet concernera moins de 0,12 ha ce qui engendrera une très faible consommation de surface agricole. De plus, l'activité agricole est maintenue sur le reste de la parcelle (pres de 9ha). Aucune zone naturelle, forestière ou maritime n'est concernée. La consommation d'espace est limitée et justifiée par les futurs besoins du réseau électrique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé en dehors de tout périmètre lié au risque d'inondation. Il est en revanche situé sur une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe et sur une zone d'aléa modéré du risque retrait-gonflement des argiles. Une étude géotechnique sera réalisée en amont des travaux, aucun sous-sol ou décaissement important ne sera fait et l'enjeu remontée de nappes sera
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase travaux engendre des déplacements de camions pour l'acheminement des équipements et des matériaux d'apport pour la plateforme ainsi que pour l'évacuation des déblais. Cela engendrera une augmentation temporaire de la circulation sans pour autant induire un risque notable pour la sécurité des autres usagers (respect du code de la route). En exploitation, le site ne nécessitera pas de présence humaine. Les déplacements se limiteront aux
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant le chantier, le bruit est lié aux engins et aux travaux (mais en période diurne, les jours ouvrés et sur les horaires de travail habituels). Les équipements et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	notamment le transformateur respectent les normes en
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, lors de la réalisation des plateformes et de la voirie lourde, un compacteur sera utilisé pour compacter les matériaux. Il générera ponctuellement des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le site n'engendrera pas de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne sera pas éclairé la nuit sauf en cas de nécessité pour une intervention de sécurité ou de maintenance (très exceptionnelle).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est concerné par des pollutions lumineuses du fait de sa proximité avec l'agglomération de Lille. Ces pollutions sont essentiellement liées à l'éclairage public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, la réglementation sur les émissions atmosphériques des moteurs des engins sera respectée. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas de nature à compromettre la qualité de l'air en fonctionnement normal.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, AMBOS ENERGY s'engage a respecter la reglementation en vigueur concernant la prevention et la gestion des dechets (ordre hierarchique privilegie : reduction a la source, recyclage, valorisation et elimination). En exploitation, le site et la liaison souterraine ne genereront pas de dechets. Seuls des dechets lies aux operations de maintenance peuvent eventuellement etre generes. Ils seront soigneusement collectes et envoyes pour traitement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'implante dans un contexte agricole marque par le poste electrique RTE de Weppes associe a des lignes aerienne haute tension et par la zone industrielle de la Houssoye. Le projet sera dans la continuité du poste limitant son incidence. A noter que des plantations reduiront les vues sur le site. Concernant la liaison jusqu'au poste RTE de Weppes, en phase d'exploitation, les cables seront enterrés. Ainsi la liaison ne sera pas visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraine la consommation d'une surface agricole correspondant a l'emprise du poste (1000 m²). L'activite agricole sera maintenue sur le reste de la parcelle non occupee par le poste.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le present projet de poste HTB fait l'objet d'un examen au cas par cas de maniere anticipee et volontaire, afin de disposer des a present d'une analyse environnementale rigoureuse de cette infrastructure. Cette demarche proactive s'inscrit dans un secteur deja amenege, marque par le poste electrique RTE de Weppes, ses lignes aerienne haute tension et la zone industrielle de la Houssoye, contexte dans lequel des projets de developpement energetique sont susceptibles de s'inscrire a terme. Elle permettra ainsi de disposer d'une base documentaire solide pour apprecier d'eventuelles incidences cumulees avec tout projet ulterieur, conformement aux exigences de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement. Dans ce cadre, la societe AMBOS ENERGY developpe un projet de stockage d'energie par batteries (BESS) sur le secteur,

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet engendre une consommation limitée de terres agricoles (1157 m²). L'activité agricole sera maintenue sur le reste de la parcelle. Le changement de la nature du sol pour l'implantation des équipements et de la voirie lourde engendre une imperméabilisation de 80 m². Les eaux seront gérées par une fosse déportée et les risques de pollution accidentelle restent faibles. Les risques naturels sont pris en compte (notamment respect des préconisations du SDIS 59 et réalisation d'une étude géotechnique). Aucune incidence notable sur le patrimoine historique, architectural et paysager et incidences faibles vis-à-vis des populations riveraines (intégration paysagère notamment via des plantations). Par ailleurs, les impacts résiduels sur les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces sont négligeables (enjeux évités et mise en place

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En premier lieu, les choix de conception et de technologie du projet permettent de réduire significativement les risques de l'activité (notamment incendie). Les principales mesures permettant d'éviter et réduire les effets du projet sont les suivantes : - Limiter l'emprise du projet au maximum en ne consommant que la surface indispensable, - S'implanter dans la continuité du poste électrique RTE existant, - Éviter des secteurs à enjeu écologique et respect du calendrier écologique (note écologique en annexe 8), - Intégration paysagère avec la mise en place de plantations, - Mise en place de dispositifs de sécurité sur installation (cf. description en début de CERFA).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

AMBOS ENERGY a porté une réflexion sur le choix des équipements et de l'implantation de son projet afin de limiter au maximum la consommation d'espace et assurer un haut niveau de sécurité. En complément, une expertise écologique a été menée, fournie en annexe 8. Elle a permis d'élaborer un projet qui s'intègre au mieux dans son environnement sans engendrer d'incidence notable sur la biodiversité, notamment par la conception du projet et la mise en place de mesures en phase chantier comme en phase d'exploitation. En outre, aucune incidence notable sur le patrimoine historique, architectural et paysager et incidences faibles vis-à-vis des populations riveraines (intégration paysagère notamment via des plantations) n'est attendue. Enfin, des dispositions vis-à-vis des risques, de la gestion des pollutions. Une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Fournier

Prénom Pauline

Qualité du signataire Cheffe de projet

À Lille

Fait le 01-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)